



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Institut national de l'information
géographique et forestière

L'ADRESSE

Etat des lieux au 24/06/2021

Document de travail

1. Contexte réglementaire

Pointe à Colombier, Saint-Barthélemy – IGN

Evolution du contexte 2020

Loi 4D : obligation réglementaire (décision du Premier Ministre 2019)

→ positionne la Mairie au centre de son adressage : « **Dites-le nous une fois** »

Déploiement de la fibre 2025 (Mission Très Haut Débit)

- Mandat Etalab d'accompagner les communes
- AITF définit le **format de fichier « BAL »**
- Start-up ANCT pour accompagner la dynamique BAL

2020 : Etalab met en place une base de données Adresse qui agrège les BAL.

Conséquences à l'IGN

La Mairie est l'organisme de référence pour la création des données adresse

L'IGN n'a donc plus vocation à produire de l'adresse (c'est la commune)

- Arrêt de la saisie/arrêt du dépilement de ponctuels adresse/ Arrêt programmé d'Adresse Premium
- Continuité de service : diffusion des produits encore pendant la phase transitoire

Dans les outils proposés par l'IGN pour l'implémentation de la BAN :

- Implémentation de l'approche « Mairie d'Abord » dans le guichet adresse.
- Certification des données provenant de la commune (et verrouillage de celles-ci)
- Evolution de la liaison guichet vers BAN

A terme, l'idée est bien un IGN *utilisateur* de l'adresse présente dans la BAN.

2. Une phase transitoire

Grand récif du nord-est, Mayotte – IGN

Synthèse phase transitoire : ce qu'il faut retenir

La BAN existe.

C'est le portail officiel de diffusion et d'intégration de l'adresse par les Mairies, qui répond au « Dites-nous le une fois ». (adresse.data.gouv.fr)

Alimentation de cette BAN : les responsables de l'adresse sont les MAIRIES (réglementaire)

L'IGN ne fait plus d'intégration des données adresse.

- 2 outils opérationnels pour les communes :
 - mesadresses, accompagnement ANCT
 - Guichet Adresse, accompagnement IGN

ou prise en charge plateforme régionale le cas échéant.

Phase transitoire: où trouver les données?

Noms de voie/rue

- Les tronçons de route de la BD Topo continuent à porter un nom de rue / nom de voie

Bornes postales

- Les BP restent dans la BD Topo, mais il n'est plus demandé au collecteur de les saisir.
- Un outils (en cours de recette) permettra de remplir les BP vides. Il sera lancé ponctuellement.

Les ponctuels adresse

- **Dans la BAN:** les données issues des BAL (ou à défaut celles issues de la BD Topo). Un export régulier des données BD Topo est fait pour permettre à ces données d'intégrer la BAN
 - **Dans la BD Topo:** les données mises à jour via le guichet adresse + les données issues de la BAN si manque constaté (intégrées manuellement, à la marge). *
 - Le lien objet support continue à être diffusé en 2021.
-

Phase transitoire: quelles données liée à l'adresse les SDIS peuvent-ils transmettre à l'IGN?

Noms de voie/rue

- Les noms de voie continuent à être saisis.
- Une priorité est donnée aux données « certifiées mairies » issues du guichet

Les ponctuels adresse

- Les ponctuels adresse ne sont plus traités par le collecteur. Ils peuvent néanmoins être utilisés pour la mise à jour des odonymes

Plan d'adressage

- Les Maires sont invitées à constituer elle-même le fichier BAL de leur adressage afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (Cf. loi 4D) en utilisant l'un des outils à disposition.
 - En *dernier* recours, si la mairie refuse de constituer une BAL et dans le cas d'un partenariat engageant l'IGN, si la charge est soutenable côté IGN, les voies (uniquement) pourront être intégrées. Elles ne seront alors pas « certifiées mairie ».
-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

MERCI DE VOTRE ATTENTION